

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201005_01

Séance du 5 octobre 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 16

Date de la convocation :
28 septembre 2020

**Date d'affichage
du compte rendu :**
9 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY, Stéphanie BRANTUS, Valérie VUILLERMOT

M. Olivier BLANCHARD a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Projet Centre Bourg, choix du maître d'œuvre

Affaire n°209001M

M. le Maire et les adjoints rappellent au conseil municipal que la Commune a confié la mission de mandataire au SIDEC du Jura pour le Projet Centre bourg visant à créer 8 logements pour personnes âgées, une micro-crèche, des locaux médicaux et paramédicaux et une chaufferie bois. Le coût global prévisionnel des travaux est fixé à 1 670 000 € HT.

Dans ce cadre, le SIDEC du Jura a lancé un appel public à la concurrence en procédure adaptée, publié dans le BOAMP et sur la plate-forme du SIDEC le 26 juin 2020, afin de retenir un maître d'œuvre. Après une phase de candidature, 3 candidats ont été admis à remettre une offre et des intentions architecturales, et convoqués pour participer à la négociation en date du 21 septembre 2020.

Les offres ont été reçues de la part des maîtres d'œuvre suivants :

- ARCHI•TECH (Besançon)
- Georges LADOY (Lons-le-Saunier)
- Jonathan SANCHEZ architecte (Ornans)

Ces offres ont été étudiées par le conseil municipal, à la fois d'un point de vue technique, financier et prenant en compte les intentions architecturales remises.

Aussi, le conseil municipal,

Vu les différentes offres reçues et plus particulièrement celle de ARCHI•TECH pour l'étude et la direction des travaux cités en objet et proposant un forfait provisoire de rémunération d'un montant de 158 650,00 € HT soit un taux d'honoraires de 9,50 % sur un coût prévisionnel global des travaux estimé à 1 670 000 € HT, portant sur les éléments de mission suivants : ESQ / APS / APD / PRO / ACT / EXE / DET / AOR (conformément à la loi MOP du 12 juillet 1985)

Après en avoir délibéré par 15 voix pour l'offre de ARCHI•TECH et 1 voix pour l'offre de Georges LADOY ;

- Retient l'offre de ARCHI•TECH
- Autorise le SIDEC à passer et signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes avec ARCHI•TECH ;
- Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en références.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE